

AVIS D'OUVERTURE D'UNE CONSULTATION DU PUBLIC

SUR UNE INSTALLATION CLASSÉE POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT SOUMISE A ENREGISTREMENT

(Code de l'Environnement, Titre I du Livre V parties législative et réglementaire,
Articles R.512-46-11 à R.512-46-15)

→ **NATURE DE L'INSTALLATION** : Exploitation d'une centrale d'enrobage à chaud de matériaux routiers, soumise à enregistrement au titre de la rubrique 2521-1 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement.

→ **DEMANDEUR** : Société **CHARIER TP SUD** (siège social : 13 rue de l'Aéronautique – Parc d'activités du Chaffault – 43340 BOUGUENAIS)

→ **EMPLACEMENT DE L'INSTALLATION** : sur la commune de VILLORCEAU (45190).

→ **DUREE DE LA CONSULTATION** : 4 semaines, du vendredi 15 janvier au jeudi 11 février 2021 inclus.

→ **LE DOSSIER SERA DÉPOSÉ en mairie de VILLORCEAU**, 33 Grande rue , où le public pourra en prendre connaissance et formuler ses observations sur un registre ouvert à cet effet, aux jours et heures d'ouverture des bureaux :

- le lundi : 10h00 – 12h30

- les mercredi, vendredi : 14h00 – 17h30

- le samedi : de 9h00 – 12h00

Il pourra également, avant la fin de la consultation du public, adresser toute correspondance, par voie postale à M. le Préfet du Loiret - direction départementale de la protection des populations – service sécurité de l'environnement industriel – 181, rue de Bourgogne – 45042 ORLEANS CEDEX- ou par voie électronique, à l'adresse courrielle suivante :

« ddpp-sei-charier@loiret.gouv.fr ».

Le dossier du pétitionnaire sera aussi consultable sur le site internet de la préfecture du Loiret « www.loiret.gouv.fr ».

A l'issue de la procédure, le Préfet du Loiret prendra un arrêté de refus ou un arrêté d'enregistrement, éventuellement assorti de prescriptions particulières complémentaires aux prescriptions générales fixées par arrêté ministériel, ou procédera à l'instruction de la demande selon la procédure d'autorisation, assujettie à l'étude d'impact, étude de dangers et enquête publique.